

# Les inscriptions entamées hier

Page 3

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Les candidats malheureux aux législatives ne lâchent pas prise

### Pluie de recours au Conseil constitutionnel

Page 2

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4167 - Lundi 8 mai 2017 - Prix : 10 DA

Médiation de l'Algérie en faveur du règlement du conflit libyen

## Messahel : «La solution de la crise doit émaner des Libyens eux-mêmes»

Page 3

### Désaveu massif et généralisé

Par Mohamed Habili

Avec deux records battus, celui de l'abstention et des bulletins nuls, il est un peu normal qu'il n'y ait à peu près que des vaincus aux législatives du 4 mai. Il faut d'ailleurs se demander s'il ne faut pas ajouter à ces deux records, un troisième : les 28% de sièges sur les 462 qui sont revenus aux indépendants. Même parmi les votants, près de la moitié donc ont refusé de donner leurs voix à la classe politique dans son ensemble. Le désaveu de cette dernière est le premier enseignement de cette élection. Devant ce désaveu en quelque sorte «massif et généralisé», les accusations de fraude paraissent quelque peu dérisoires. Les perdants ne contestent pas ces trois records, mais les résultats qui leur ont été respectivement attribués, qu'ils estiment très inférieurs à ceux qu'ils auraient réellement obtenus. Il aurait été intéressant qu'ils nous disent quels sont d'après eux ces derniers. En effet, pour parler de fraude «pire que celle de 1997», une référence présentée jusqu'à comme hors d'atteinte, encore faut-il savoir, et avec une relative bonne précision, comment les électeurs se sont réellement exprimés. Un parti ne peut se poser en victime d'une fraude défiant le bon sens et ignorer tout de son score et de celui de ses concurrents. Jusqu'à présent, il n'y a eu que le MSP pour publier ses «vrais» résultats et ceux du FLN, et cela dans une seule circonscription, celle de Blida, qu'il considère à juste titre peut-être comme son bastion. Il promet de faire de même pour ses autres fiefs supposés.

Suite en page 3

### Célébration aujourd'hui à Sétif, Guelma et Kherrata

# 8 mai 1945, histoire d'un massacre colonial



Qui parmi les millions d'Algériens serait prêt à oublier les massacres perpétrés par la France coloniale le 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata ? Des moments de barbarie qui ont marqué à tout jamais la mémoire collective du peuple algérien. Lire page 2

À fin mars 2017

## Plus de 1,9 million d'opérateurs inscrits au registre du commerce

Page 4

Lorsque de simples allumettes attisent les feux de l'amour

## «Torchaka» ravive la flamme du théâtre algérien au TNA

Page 13

Célébration aujourd'hui à Sétif, Guelma et Kherrata

# 8 mai 1945, histoire d'un massacre colonial

■ Qui parmi les millions d'Algériens serait prêt à oublier les massacres perpétrés par la France coloniale le 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata ? Des moments de barbarie qui ont marqué à tout jamais la mémoire collective du peuple algérien.

Par Yacine Djadel

Pour que l'oubli ne tombe pas sur les 45 000 personnes décédées ce jour-là, comme chaque année, l'Algérie commémore ces événements sombres avec toujours autant d'émoi. Devenue date symbolique faisant partie de l'histoire du pays, la journée du 8 mai 1945 est aussi l'occasion de faire connaître aux jeunes générations la véritable histoire de leur patrie. Bien que citée de plus en plus de manière exhaustive dans les programmes pédagogiques scolaires, il est loin d'être suffisant pour faire connaître toute sa portée. Une histoire à la fois sombre, complexe et sanglante qu'il n'est point évident de raconter avec aisance à ceux qui ne l'ont pas connue. A plus forte raison que cette tache noire de l'histoire de l'Algérie demeure profondément douloureuse au même titre qu'elle soit taboue vis-à-vis de la France d'aujourd'hui. La preuve, soixante douze ans après les massacres de populations algé-



PHOTO: R

qui sont écoulées depuis les massacres du 8 mai 1945 à Guelma, le four à chaux de la commune d'Héliopolis, transformé en four crématoire où ont été brûlées les dépouilles d'innocentes victimes exécutées par la police coloniale, montre encore de ces crimes, selon des témoignages toujours vivaces dans la mémoire commune de la région.

Certains parmi ceux qui ont vécu ces événements se souviennent que ce four, situé dans une ferme de la région d'Héliopolis, à 5 km au nord de la wilaya, était initialement destiné à la fabrication de la chaux. Les restes de ce four, appartenant à un colon du nom de Marcel Lavie, a été transformé par des milices européennes en four crématoire pour y brûler les cadavres d'Algériens innocents, témoigne à ce jour des atrocités commises par des mains abjectes.

Les Algériens observeront un moment pour le souvenir et le recueillement à la mémoire des milliers de victimes d'une répression sans précédent. D'après des documents officiels détenus par des militants engagés dans la défense des droits des martyrs de ces massacres, plus de 500 cadavres de musulmans, pendus de manière sommaire en mai 1945, ont été exhumés des fosses communes.

Ces derniers ont été jetés et acheminés, sous bonne escorte des gendarmes français, à l'aide de camions vers le four à chaux. En somme, il est clair que pour préserver la mémoire de toutes ces victimes qui ont péri sous la férocité de la machine coloniale française, les Algériens continueront de célébrer la date du 8 mai toujours avec autant de ferveur et ce, jusqu'à la repentance de la France.

Y. D.

riennes dans le Constantinois, qui revendiquaient pacifiquement le recouvrement de leur souveraineté, le gouvernement français n'a toujours pas reconnu comme il se doit l'étendue de l'exaction pour se repentir aux yeux du peuple algérien. A ce propos, des améliorations ont été constatées dans les discours des officiels français depuis l'indépendance à ce jour, néanmoins une reconnaissance claire, nette et délibérée de la part de la France reste vaine.

**Position officielle de la France : jeux terminologiques et point de repentance**

Pour rendre grâce à l'histoire

du peuple d'Algérie, lui conférer exactement son statut de victime comme le veut la justice moderne, la position officielle de la France sur les crimes commis pendant la colonisation, si elle a connu ces deux dernières années un glissement sémantique évoluant de «tragédie inexcusable», soulignée par l'ancien ambassadeur français à Alger, Hubert Colin de Verdière, à «l'insulte aux principes fondateurs de la République française» de son successeur Bernard Bajolet, en passant par la reconnaissance par François Hollande des «souffrances infligées par la colonisation», dit toutefois ne pas être dans «l'acte de repentance». On peut dire que jusqu'à là a été question de jeux termi-

nologiques dans les discours officiels des responsables français. Toutefois, le geste du secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire, Jean Marc Todeschini, en avril 2015, qui a consisté à déposer une gerbe de fleurs au mausolée de la première victime de ces événements, a été qualifié de «fort» et «concret». Cependant, celui-ci n'a pas été jugé suffisant pour clore le dossier de la reconnaissance, par la France, de ses crimes de guerre.

**Héliopolis : un lieu chargé d'histoire et emblème du 8 mai 1945**

En dépit des 72 années qui se

Les candidats malheureux aux législatives ne lâchent pas prise

## Pluie de recours au Conseil constitutionnel

Les candidats malheureux aux législatives de jeudi dernier n'entendent pas lâcher prise. Criant à la fraude en tous genres et estimant que leurs droits ont été bafoués, ils entendent déposer leurs recours auprès du Conseil Constitutionnel qui, lui, devra incessamment rendre publics les résultats définitifs de ce scrutin législatif.

Si, à l'heure actuelle, pour les partis vainqueurs de ces législatives de 2017 les dés sont lancés pour la prise de la présidence de la future APN et les portefeuilles ministériels, face à leurs mauvais scores, grand nombre de partis politiques, entre déboires mal assumés et mécontentement réel, ayant crié à «la fraude», «la magouille» et «la mascarade» ont déclaré introduire des recours auprès du Conseil Constitutionnel. C'est ainsi que Amara Benyoune, président du Mouvement populaire algérien (MPA), lors de sa conférence de presse tenue à la suite de l'an-

nonce des premiers résultats du scrutin de jeudi dernier, déçu de ne pas avoir décroché «d'avantage» de sièges à la future législature, a déclaré envisager l'introduction auprès du Conseil constitutionnel de 18 recours concernant 16 wilayas. Le MPA, bien qu'il vient d'ajouter 9 sièges aux 6 glanés lors des législatives de 2012, ne dispose d'aucun siège dans la capitale, ni même dans son fief à Tizi-Ouzou, à Béjaïa et Bouira. Toutefois, pour Benyoune l'objet des recours n'est pas forcément lié à la fraude.

Pour sa part, sur un ton plus amer, Louisa Hanoune, SG du Parti des travailleurs qui a remporté 11 sièges au sein de la nouvelle Assemblée, contre 24 en 2012, criant à «l'injustice», a affirmé durant son point de presse tenu à l'issue de l'annonce des résultats préliminaires vendredi par le ministre de l'Intérieur, que son parti «introduira des recours auprès du

Conseil constitutionnel concernant les wilayas où la fraude a été confirmée». Estimant que son parti a été «la première et principale victime de cette nouvelle attaque en faveur des partis du pouvoir», M<sup>me</sup> Hanoune a soutenu être en possession de «preuves contre les personnes ayant fraudé aux élections en faveur des partis du pouvoir, telles que le recours à la violence corporelle contre les observateurs ainsi que les noms des fraudeurs, notamment à Oran, Alger, Tipaza et Batna». Sur le même sentiment de mécontentement, le représentant de l'Alliance du Mouvement de la société pour la paix (MSP) et du Front du changement (FC), Abderrezak Makri, a lors d'une conférence de presse animée au siège du parti, estimé que les résultats obtenus par l'alliance «ne reflètent pas la réalité» même si celle-ci vient en troisième position avec 33 sièges après le Front de libération nationale (FLN) et le

Rassemblement national démocratique (RND). Aussi, a-t-il manifesté sa décision de saisir le Conseil constitutionnel, notamment en ce qui concerne le gonflement des chiffres au profit de certaines formations politiques.

En outre, le Front national algérien qui n'a réussi à décrocher qu'un siège au scrutin législatif de jeudi dernier et le Front Al Mostaqbal qui lui en a obtenu 14, ont annoncé qu'ils comptent introduire des recours auprès du Conseil constitutionnel sans toutefois donner plus de précisions sur le nombre de ces recours. Pour leur part, le Front des forces socialistes (FFS) qui a obtenu 14 sièges lors de ces législatives, a exprimé vendredi dernier «sa profonde inquiétude» face à l'abstention de vote de millions de citoyens et affiche son étonnement quant à «non retrait des procès-verbaux de dépouillement de ces législatives dans plusieurs wilayas». Le Rassemblement pour la culture

et la démocratie (RCD), qui siègera à la future APN avec 9 sièges, rejetant le taux officiel de participation aux élections législatives annoncé par le ministre de l'Intérieur, a dénoncé dans un communiqué «les irrégularités dépassant largement les traditionnelles manipulations» durant cette élection. En somme, l'Institution de Mourad Medelci, après l'étude des recours qui lui seront soumis par les partis mécontents des performances réalisées durant ces législatives du 4 mai dernier, rendra publics les chiffres officiels de cette consultation nationale pour le renouvellement de la composante de la future Assemblée populaire nationale (APN), mais ce n'est pas pour autant qu'il faille s'attendre à un renversement réel de la donne puisque aussi bien le FLN que le RND, même en l'absence d'une majorité, se maintiendront en pole position au sein de la Chambre basse.

Linda Naili

Médiation de l'Algérie en faveur du règlement du conflit libyen

# Messahel : «La solution de la crise doit émaner des Libyens eux-mêmes»

■ Lors d'une rencontre avec des responsables locaux et des représentants des notables de la région de Fezzan (sud de la Libye), Messahel a précisé que «l'Algérie salue toute démarche en faveur du dialogue et de la réconciliation nationale», soulignant que la «Libye est capable de surmonter sa crise grâce à ses cadres, ses ressources humaines et ses potentialités».

Par Meriem Benchaouia

Depuis la chute du régime El-Kaddafi, les pays voisins, l'Algérie en particulier, tentent de forcer la main aux frères ennemis et de les amener à stabiliser une situation qui menace de déborder sur la région, sachant que les autorités algériennes n'ont jamais cessé de plaider pour une solution politique et négociée en Libye. Poursuivant ses entretiens avec des responsables libyens susceptibles de contribuer au règlement de la crise, le ministre des Affaires maghrébines, Abdelkader Messahel, est arrivé dans la ville de Ghadamès, au sud du pays. Lors d'une rencontre avec des responsables locaux et des représentants des notables de la région de Fezzan (sud de la Libye), Messahel a précisé que «l'Algérie salue toute démarche en faveur du dialogue et de la réconciliation nationale», soulignant que la «Libye est capable de surmonter sa crise grâce à ses cadres, ses ressources humaines et ses potentialités à condition que les parties étrangères n'interfèrent pas dans ses affaires internes». Le ministre estime que la solution de la crise «doit émaner des Libyens eux-mêmes dans le cadre du dialogue inclusif et la réconciliation nationale globale». Le ministre a souligné la nécessité d'«impliquer toutes les forces actives en Libye dans tout accord politique à l'effet de sa concrétisation effective sur le terrain», en vue d'«édifier des institutions libyennes fortes à commencer par l'Armée». «L'Algérie est pour une armée libyenne unifiée et un



PH. &gt; D. R.

gouvernement fort capable de satisfaire les revendications des citoyens et un Parlement qui représente tout le peuple libyen», a soutenu M. Messahel. Après avoir exprimé sa fierté de l'histoire commune entre les peuples algérien et libyen, notamment, dans la région de «Ghat» qui a vécu la bataille historique d'Issine (3 octobre 1959), témoin de la fraternité et la solidarité des deux peuples, M. Messahel a affirmé que «l'Algérie ne peut rester les bras croisés face à la conjoncture actuelle en Libye», précisant que «l'Algérie est pour le dialogue en tant que seule solution à la crise et pour la réconciliation nationale en tant que garante de l'unité du peuple libyen et l'édification d'institutions fortes à même de représenter et de protéger le citoyen». S'agissant des frontières, le ministre a précisé que les fron-

tières entre l'Algérie et la Libye «sont fermées pour des raisons sécuritaires», tout en affirmant que «la priorité pour l'Algérie consiste à sécuriser ses frontières, notamment dans la conjoncture actuelle que connaît la région, mais cela ne nous empêche de réserver un traitement digne aux cas humanitaires», ajoutant dans ce sillage qu'il y avait une coordination entre les autorités algériennes et leurs homologues libyennes pour faciliter le transport des malades et permettre l'accès à certains cas humanitaires. Par ailleurs, Abdelkader Messahel a affirmé avoir perçu une «forte volonté» chez l'ensemble des parties libyennes de recourir à la réconciliation nationale. A la fin de sa tournée entamée à partir de la ville libyenne de Ghat (sud de la Libye), M. Messahel a déclaré à Ghadamès

avoir perçu, au cours des sept étapes de ses deux tournées à l'est et l'ouest de la Libye (19-21 avril) et le sud actuellement, une «forte volonté de régler les problèmes auxquels est confrontés la Libye dans le cadre du dialogue pour la paix et la stabilité». «Nous avons perçu également une forte volonté de recourir à la réconciliation nationale chez tous les responsables politiques, locaux et militaires ainsi que les citoyens dans les différentes régions et villes que nous avons visitées», a soutenu le ministre. Cette volonté libyenne «nous encourage, en tant qu'Algériens dans notre dialogue avec les partenaires internationaux et avec les pays voisins», soulignant que l'Algérie abritera, aujourd'hui la 11<sup>e</sup> réunion ministérielle des pays voisins de la Libye pour tenter d'accompagner les Libyens dans le règlement de cette crise. M.

## LA QUESTION DU JOUR

### Désaveu massif et généralisé

suite de la page Une

Le problème, c'est qu'on ne sait pas si les chiffres qu'il avance sont authentiques, ou bien s'ils ne sont pas eux-mêmes une invention. On peut toujours lui objecter qu'aussi importante que soit son implantation à certains endroits du pays, il a pu faire les frais du record d'abstention, qui comme le reste est certes contestée, mais en ce sens qu'elle serait en réalité de beaucoup inférieure au chiffre officiel. Rien n'empêche de penser qu'il y a eu davantage d'abstentionnistes parmi ses sympathisants que parmi ceux du FLN et du RND. L'abstention n'a certainement pas pénalisé de la même façon tous les participants. Elle n'a certainement pas desservi les «petits» ayant réalisé des percées, comme le MPA, Taj, et l'ANR, qui pour ce qui les concerne ont fait le plein des voix de leurs électeurs et sympathisants. On peut même penser qu'elle les a servis, ne serait-ce qu'en jouant contre leurs rivaux. Il se peut même qu'aucune voix ne leur a manqué, même si leurs dirigeants se permettent maintenant le luxe de faire des décus et d'incriminer des irrégularités. L'abstention, le nombre des bulletins nuls, et le score des indépendants, sont tels qu'ils ont pu en quelque sorte fausser la compétition. Cela dit, celle du 4 mai n'est pas si importante par rapport à celle de 2012. Ceux-là mêmes des partis qui parlent de fraude massive avec des accents d'écorché vif ne se sont pas à proprement parler effondrés. Ils ont obtenu moins de sièges que la dernière fois, voilà tout. Il n'y a pas qu'eux qui soient dans ce cas. Quel que soit leur recul, il n'égale pas celui du FLN, qui au vu de ses pertes, peut très bien se revendiquer comme le plus grand perdant de ces législatives. Le PT s'étonne, ou affecte de s'étonner que son score soit tombé à 11 sièges, inférieur à celui du MPA par exemple, mais qu'il songe qu'il s'en trouve qui n'arrivent tout simplement pas à comprendre qu'il y ait des électeurs pour lui donner leurs voix. On peut en dire autant du FNA, dont le patron menace de faire une grève de la faim s'il n'est pas rétabli dans «ses» sièges. Pour bien des gens, c'est le siège qu'il a obtenu qui pose problème.

M. H.

Concours de recrutement de plus de 10 000 enseignants

## Les inscriptions entamées hier

Le nouveau concours de recrutement dans le secteur de l'Education nationale est fixé au 29 juin prochain pour toutes les spécialités. Les candidats concernés ont commencé à s'inscrire, à partir d'hier, sur le site de l'Office national des examens et concours : <http://concours.onec.dz>. Le ministère de l'Education nationale fait face au manque flagrant d'enseignants. Il devra combler les vides laissés par les innombrables départs à la retraite ainsi que les enseignants recrutés l'an dernier, des dizaines d'entre eux n'ont pas rejoint leur poste depuis. A cet effet, le prochain concours de recrutement pour les enseignants des cycles primaire, moyen et secondaire,

prévu le 29 juin, sera organisé pour combler plus de 10 000 postes.

Dans un premier temps, ce concours concerne donc 10 000 personnes qui seront recrutées pour la rentrée prochaine. Elles seront employées dans diverses spécialités, notamment les sciences, la physique et les langues étrangères, tamazight, ...

Le ministère de l'Education a décidé de combler les postes laissés vacants par les enseignants partis à la retraite cette année. Néanmoins, avant d'aller vers ce recrutement externe, le ministère de l'Education devra d'abord puiser dans les listes d'attente à travers sa plateforme numérique devant être ouverte

du 7 au 17 avril à l'échelle des wilayas. Le nombre de postes est de 10 009, répartis comme suit : 4 759 postes pour le grade d'enseignant au secondaire et 5 250 pour celui d'enseignant au moyen, a indiqué le ministère sur son site électronique.

Pour les postulants au poste d'enseignant au secondaire, le ministère exige un diplôme d'ingénieur d'Etat en enseignement supérieur, une licence ou un diplôme d'études supérieures. Pour les postulants au poste d'enseignant au moyen, une licence ou un diplôme d'études supérieures est exigé.

Concernant la répartition par spécialités, les mathématiques et la physique sont les plus prises au cycle secondaire. Le

nombre de postes à pourvoir s'élève à 764 pour les mathématiques et 645 pour la physique. 1 128 postes sont à pourvoir pour la physique au cycle moyen et 971 pour les mathématiques.

D'autre part, le ministère a ouvert un concours de recrutement pour certains corps relevant de l'Education nationale : intendant avec 488 postes, intendant adjoint avec 667 postes, superviseur d'éducation avec 2 783 postes, conseiller d'orientation et de guidance scolaire et professionnelle avec 245 postes et enfin laborantin principal avec 435 postes.

Malgré cette campagne de recrutement, le secteur de l'Education nationale enregistre un déficit flagrant en matière

d'enseignants. Il s'agit notamment de régions éloignées dans lesquelles des professeurs de langues et de certaines autres spécialités importantes manquent, notamment langues étrangères, maths et physique. A cela s'ajoute le besoin lié à la création de nouvelles écoles, collèges et lycées.

Louiza Ait Ramdane

À fin mars 2017

# Plus de 1,9 million d'opérateurs inscrits au registre du commerce

■ L'Algérie comptait près de 1,912 million d'opérateurs inscrits au registre du commerce à fin mars 2017 composés de 1,735 million activant sous le statut de personnes physiques et 176 717 en personnes morales (entreprises), a indiqué dimanche à Alger le directeur général du Centre national du registre du commerce (Cnrc), Mohamed Slimani.



activent beaucoup plus dans les services, la production de biens et l'importation, a détaillé M. Slimani au forum d'«El Moudjahid». Jusqu'à fin 2016, 12 669 inscrits représentaient des opérateurs étrangers formés de 10 321 entreprises et 2 348 personnes physiques exerçant notamment dans les services. Quant au registre du commerce électronique (RCE) mis en place en mars 2014, le même responsable a fait savoir que le nombre global des opérateurs détenteurs de RCE s'est établi, à fin 2016, à 530 895 composés de 456 533 personnes physiques et de 74 362 personnes morales. Par rapport au nombre global des opérateurs économiques, la pro-

portion des détenteurs du RCE représente environ 28%. «Cette opération a été lancée avec succès. Il s'agit d'un registre infalsifiable grâce à un logogramme

intégré dans ce document», a-t-il dit. Questionné sur le nombre de registres du commerce falsifiés, M. Slimani a estimé que le lancement du RCE avait participé «effi-

cacement» dans la lutte contre ce genre de pratique frauduleuse, tout en évitant de la qualifier de «phénomène». «Depuis 2014, soit depuis le lancement du RCE, nous n'avons identifié qu'une vingtaine de registres falsifiés. Nous ne pouvons donc parler d'un phénomène», a indiqué M. Slimani, en soulignant que ces cas de fraude concernent, en général, les registres des activités de distribution de gros et de détail. Lors de cette rencontre, le directeur général du Cnrc a présenté les différentes missions du centre, les modalités d'inscription ou de radiation au registre du commerce, ainsi que la modernisation du Cnrc avec la concrétisation, dès cette année, de l'opération d'inscription en ligne. H. T.

Tizi Ouzou/Au premier trimestre 2017

## Près de 80 000 commerces recensés

Le nombre de commerçants actifs existants au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou jusqu'au premier trimestre 2017, s'élève à 79 083, selon les statistiques établies par la direction locale du commerce. Par secteurs d'activités, les services se taillent la part du lion avec 31 372 registres de commerces (29 419 personne physique et 1 953 personne

morale). Les détaillants arrivent en seconde place avec 27 753 (27 202 physique et 551 morale) suivis du secteur du commerce de gros avec 1 895 de registres (1 417 physique et 478 morale) et d'import-export avec 655 registres (594 morales et 61 physique). Le secteur de la production artisanale compte 58 registres de commerce (56

morale et 02 physique). Pour le suivi et le contrôle des pratiques de tous ces commerçants, la direction locale du commerce de la wilaya de Tizi Ouzou s'est dotée de quatre inspections territoriale implantées dans les daïras de Draa El Mizan, Larbaa Nath Irathen, Azazga et Draa Ben Khedda.

Hamid M.

Par Hani T.

Par catégorie d'activités, les personnes physiques exercent, en premier lieu, dans la distribution de détail et de gros et dans les services alors que les entreprises, qui représentent moins de 10% de l'ensemble des opérateurs inscrits au registre du commerce,

## Examens de fin d'année scolaire à Béjaïa 48 000 candidats inscrits

«Ils sont 48 293 candidats concernés par les différents examens de fin d'année scolaire (5e, BEM et Bac) à travers la wilaya de Béjaïa», a indiqué hier la cellule de communication de la direction de l'éducation. Les épreuves de fin d'année vont débiter le 24 mai 2017, précise-t-on. L'examen de fin du cycle primaire, à savoir la 5<sup>e</sup> année, aura lieu le mercredi 24 mai 2014. Le nombre de candidats inscrits à ces épreuves est de 15 907 dont 7 560 filles, issus des 561 écoles primaires de la wilaya. Ils sont répartis sur 321

centres d'examen et encadrés par 3 005 encadreurs. L'examen du BEM débitera le dimanche 04 juin 2017 et s'étalera sur trois jours (4, 5 et 6 juin 2017). Ils sont 12 624 candidats dont 6 584 filles à se présenter pour le deuxième examen de leur cursus scolaire. Les candidats sont répartis sur 52 centres d'examen et encadrés par 2 587 encadreurs. Il est distingué 406 candidats libres dont 18 filles. Ces derniers sont issus des 158 CEM, que compte la wilaya de Béjaïa. Enfin, l'examen du baccalauréat est fixé au 11 juin 2017.

Il se déroulera sur une période allant de trois à cinq jours selon les différentes filières existantes. Cet examen qui marque la fin du cycle secondaire et du cursus scolaire concernera quelque 19 762 candidats dont 11 028 filles issus des 162 lycées de la wilaya. Aussi, ils sont quelque 5 445 candidats libres dont 2 600 filles qui passeront aussi le Bac cette année. Aussi, on note 48 293 candidats, 308 candidats sont issus de différentes écoles privées dont 176 candidats pour la 5<sup>e</sup>, 101 pour le BEM et 31 pour le Bac. On retiendra aussi

quelque 63 candidats aux besoins spécifiques dont 26 pour la 5<sup>e</sup>, 14 pour le BEM et 23 candidats pour le Bac. «Ces derniers seront pris en charge dans les centres d'examen où ils bénéficieront de l'assistance nécessaire en application de la réglementation en vigueur», fait-on observer. «La restauration des élèves ainsi que l'encadrement et les différents services (sécurité, Protection civile et de la santé), sont assurés dans les centres d'examen», ajoute-t-on. «La direction de l'éducation qui a

veillé au grain depuis l'entame de l'année scolaire en cours assure que toutes les conditions aussi bien matérielles qu'humaines sont réunies pour le bon déroulement des examens de fin d'année scolaire». «Les chefs de daïra sont pleinement impliqués dans l'organisation et les présidents des APC garantissent toute la logistique (transport des élèves, eau...) afin de réunir les meilleures conditions possibles pour le bon déroulement de ces examens», conclut-on.

H. Cherfa

Sûreté nationale/Premier trimestre 2017

## Arrestation de 125 individus dans 52 affaires d'homicide volontaire

Les éléments de la police judiciaire ont arrêté 125 individus impliqués dans 52 affaires d'homicide volontaire élucidées durant le premier trimestre de 2017, a indiqué dimanche la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). «Les éléments de la police judiciaire, appuyés par les équipes de la police scientifique et technique à travers le territoire national, ont élucidé 52 affaires criminelles liées à l'homicide volontaire et coups et blessures entraînant la mort durant les trois premiers mois de 2017, et arrêté

125 individus impliqués, lesquels ont été déferés devant les juridictions compétentes», a relevé le communiqué. Les services de la police judiciaire «ont réussi grâce aux moyens et techniques scientifiques modernes en matière de recherche et d'analyse criminalistique à élucider ces affaires en un temps record», a-t-on ajouté.

L'expertise, les investigations et les enquêtes menées par la police judiciaire ont permis d'élucider «cinq affaires d'homicide dont les causes restaient suspectes et indéterminées, les

rixes demeurent la principale cause de ces crimes (46%), outre les crimes commis en état d'ébriété ou sous l'effet de la drogue (15,38%», ajoute le communiqué. Les crimes commis pour vol d'argent représentent 9,61% des mobiles de crimes, ajoute le communiqué. La DGSN salue la coopération positive et fructueuse des citoyens qui ont signalé 23 crimes d'homicide via le numéro vert 17 et 15-48 ou en se présentant directement auprès des services de sécurité.

Anis Y.

CNDH

## Élection des présidents des six commissions permanentes

LES MEMBRES du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) ont procédé récemment à l'élection des présidents des six commissions permanentes, indique dimanche un communiqué de cette institution. Il s'agit des MM. Fadil Idriss, Lazhari Bouzid et Benida Abdelatif élus respectivement président des Commissions des affaires juridiques, des droits civils et politiques, de la commission des droits économiques, sociaux et culturels. MM. Soufi Abderrahmane et Mecheri Benkhalifa ont été élus respectivement président des Commission de la société civile et de la Commission de la médiation. M<sup>me</sup> Ziani Aïcha a été élue, quant à elle, présidente de la Commission de la femme, de l'enfant et des personnes vulnérables. Cette élection intervient, précise-t-on, conformément à l'article 24 de la loi n° 16-13 du 3 novembre 2016 fixant la composition et les modalités de désignation des membres du CNDH ainsi que les règles relatives à son organisation et à son fonctionnement. Par ailleurs, le CDHH qui a tenu sa première assemblée plénière ordinaire le 2 mai dernier, rappelle que ces élections ont eu lieu à la suite de son installation en date du 9 mars dernier et l'élection de M<sup>me</sup> Fafa Sid Lakhdar Benzerrouki à la présidence de cette institution.

Daili Y.

Les cours de l'année au plus bas

# Le pétrole dégringole sous les 45 dollars

■ L'or noir perd près de 5% depuis jeudi. Le marché s'inquiète de la hausse de la production américaine et craint une non prolongation de l'accord de l'Opep. Les cours du pétrole ont accéléré leur dégringolade.



Par Safia T.

**A**près avoir perdu 4,8% jeudi, le WTI – la référence américaine pour le brut, a encore perdu

jusqu'à 3,8% ce vendredi avant de se reprendre. Le baril est même passé sous les 45 dollars pour la première fois depuis l'accord historique de l'Opep. Même constat pour le Brent, référence

européenne, qui est tombé à 47 dollars, contre plus de 50 dollars mercredi. Tous les gains engrangés depuis l'accord conclu fin novembre entre pays producteurs pour limiter la production

ont désormais été effacés. La raison de cette glissade ? Les investisseurs se montrent inquiets face à l'augmentation de la production aux Etats-Unis, au Nigeria et en Libye. La hausse de la production nigérienne et libyenne et celle du schiste américain a « totalement contrebalancé l'accord de baisse de production de l'Opep », pointe dans une note Jeffrey Halley, analyste chez OANDA cité par l'AFP.

## L'Opep perd-elle le contrôle du marché ?

Ensuite, la crainte d'une possible non reconduction de cet accord de quotas, fait plonger le prix de l'or noir. « Bien que les délégués de l'Opep aient cherché à rassurer les marchés sur le fait que la prolongation des baisses de production devrait se matérialiser, les marchés se concentrent sur la possibilité d'une non prolongation », a déclaré à l'AFP Jingyi Pan, analyste chez IG. Cette prorogation de l'accord avait pourtant été évoquée le 20 avril dernier par le ministre saoudien de l'Energie. Une analyse partagée par Aurel

BGC : « Il n'y a pas [sur le marché] de catalyseur particulier, si ce n'est la cristallisation des craintes que l'Opep est en train de perdre le contrôle du marché parce que le rebond de la production nord-américaine est trop rapide. En clair, la limitation de l'offre du cartel pourrait ne pas suffire à agir sur les stocks, toujours très élevés (...) Mais maintenant, la question est de savoir si la prolongation va réellement être suffisante ou efficace et si la chute des prix n'est pas susceptible de causer des dissensions entre les pays producteurs ». Depuis trois ans, les prix de l'or noir sont sous pression en raison d'une offre excédentaire. Pour tenter de soutenir les prix, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et douze autres pays qui n'appartiennent pas au cartel comme la Russie, ont décidé de baisses de production. Ces quotas ne sont actuellement censés couvrir que jusqu'à la mi-2017 et les pays concernés doivent décider, lors d'une réunion prévue le 25 mai prochain, de leur éventuelle prolongation.

S. T./Agences

## Industrie

### Exploitation projetée de sept nouveaux sites miniers à Illizi

**L**e secteur des mines de la wilaya d'Illizi a été renforcé par sept nouveaux sites miniers susceptibles de donner une impulsion à l'investissement dans ce domaine, a-t-on appris hier des responsables de la Direction locale de l'industrie et

des mines (DIM). Des appels d'offres d'exploitation de ces sites miniers ont été déjà lancés, en plus de l'engagement des procédures administratives afférentes au niveau de l'Agence nationale des activités minières, a précisé le directeur de wilaya

du secteur, Mohamed Hassani. Six sites ont été retenus pour la création de carrières à travers certaines communes de la wilaya, tandis que le septième, localisé dans la commune de Bordj Omar Driss, est destiné à l'industrie de briqueterie, a affir-

mé le même responsable. M. Hassani a, à ce titre, convié les investisseurs « sérieux » à mettre à profit cette opportunité, à la faveur du climat propice d'investissement dans cette wilaya, appelée à ouvrir de nouvelles perspectives dans le domaine de

l'investissement industriel. Ce type d'investissements devra contribuer sensiblement à la production de matières premières nécessaires au secteur du bâtiment dans cette région du Sud, au développement du tissu industriel, à la promotion des activités d'investissement et à la génération d'emplois. La wilaya d'Illizi, qui compte actuellement six carrières exploitées par des entreprises spécialisées à travers différentes communes, enregistre la réalisation en cours de projets, publics et privés, versés notamment dans les activités gazières, les travaux publics et la production de carrelages, selon la DIM.

Salem K./APS

## USA/Emploi

### Le taux de chômage au plus bas en dix ans, à 4,4% en avril

**L**e taux de chômage aux Etats-Unis est tombé en avril à son plus bas niveau en une décennie tandis que les créations d'emplois ont vivement rebondi, selon le rapport officiel sur l'emploi.

Le taux de chômage est descendu à 4,4% (-0,1 point sur un mois), son plus bas niveau depuis mai 2007. L'économie a créé 211 000 emplois après seulement 79 000 en mars (chiffre révisé en baisse). Les analystes tablaient sur 180 000 nouvelles embauches avec un taux de chômage en hausse, à 4,6%. Ces chiffres dynamiques pour le premier mois du deuxième trimestre confirment l'optimisme de la Réserve fédérale (Fed) qui a jugé jeudi que l'affaiblissement de la croissance américaine au premier trimestre n'était que « temporaire ». L'expansion économique avait marqué le pas à 0,7% contre 2,1% au 4e trimestre 2016 (rythme annualisé). L'administration Trump, qui promet de vastes mesures de relance budgétaire, assure pouvoir à moyen terme faire croître l'économie à un rythme supérieur à 3%. Avec un taux

de chômage de 4,4% pour la première fois depuis mai 2007, l'économie américaine frôle le plein emploi, ce qui signifie que les employeurs vont devoir augmenter les rémunérations pour pourvoir des postes. Le salaire horaire moyen a ainsi augmenté de 7 cents à 26,19 dollars, soit presque +0,3% sur le mois et +2,5% sur un an. En avril, ce sont les secteurs de l'hôtellerie et des loisirs (+55 000), de la santé (+37 000), des services financiers (+19 000) et des mines (+9 000) qui ont embauché le plus. L'emploi manufacturier est légèrement positif (+6 000) avec des pertes d'emplois dans la fabrication des biens durables comme l'automobile (-3 000). Le secteur de commerce de détail qui avait massivement taillé dans ses effectifs au 1<sup>er</sup> trimestre perdant presque 60 000 postes, est modestement remonté dans le vert (+6 300). Depuis le début de l'année, l'économie a créé en moyenne 185 000 emplois nets, poursuivant la croissance de 2016, ce qui est doublement suffisant, vu l'évolution de la popula-

tion active, pour continuer à faire baisser le taux de chômage. Le nombre de chômeurs s'est établi à 7,1 millions, contre 7,2 millions le mois d'avant et surtout, le nombre de personnes qui ne trouvent qu'un emploi à temps partiel a reculé de presque 300

000 à 5,3 millions. Le taux de participation à l'emploi, qui compte ceux qui travaillent ou cherchent activement un emploi, est resté quasiment inchangé à 62,9%, signe d'un maintien de la confiance dans l'économie.

K. O.

## Finances

### La Banque mondiale reprend ses aides au Malawi

**LA BANQUE** mondiale a repris son aide au Malawi près de trois ans après l'avoir suspendue, en débloquent une enveloppe budgétaire directe d'un montant de 80 millions de dollars, a indiqué l'institution financière dans un communiqué. La Banque mondiale avait suspendu son aide au Malawi durant 3 ans en raison d'un retentissant scandale de détournement de fonds qui a secoué ce pays pauvre d'Afrique australe. L'affaire dite du « cashgate » a éclaté en 2013 avec la révélation d'une série de détournements de fonds impliquant des dizaines de fonctionnaires, hommes d'affaires et dirigeants politiques. Environ 30 millions de dollars avaient disparu des caisses de l'Etat et quatre personnes ont été condamnées à des peines de prison. Ce scandale a entraîné le retrait de l'aide au Malawi de nombreux pays étrangers, pour un montant de l'ordre de 150 millions de dollars. Son effet a été désastreux pour le pays, dont le budget dépend à 40% de l'aide étrangère. L'affaire a aussi contribué à la défaite de la présidente Joyce Banda lors des élections en 2014, au profit de son adversaire Peter Mutharika qui s'était engagé à lutter contre la corruption. Le Malawi « a adopté des réformes très importantes », s'est réjoui la responsable locale de la Banque mondiale, Laura Kullenberg. « Il est primordial de poursuivre cet élan et d'approfondir ces réformes pour sortir le Malawi de la vulnérabilité et le remettre sur la voie du développement », a-t-elle ajouté. Le président Mutharika s'est réjoui de cette décision qui, a-t-il dit à la télévision nationale, constitue « un vote de confiance sur la façon dont nous dirigeons notre économie ». « Nous espérons maintenant la même chose d'autres (donateurs) comme l'Union européenne ou la Banque africaine de développement », a poursuivi le chef de l'Etat. Selon M<sup>me</sup> Kullenberg, l'aide versée par la Banque mondiale est destinée essentiellement au secteur agricole et au renforcement du contrôle et de la transparence en matière fiscale.

R. E.

Tlemcen

# Colloque international sur la prise en charge des enfants sourds

■ Les participants à un premier colloque international sur les innovations médicales et technologiques modernes de prise en charge des enfants sourds, ouvert à l'université «Abou Bakr Belkaid» de Tlemcen ont souligné que ces déficients auditifs peuvent être traités sans l'implant cochléaire.

Par Lydia O.

**S**elon l'orthophoniste, Radia Benmoussa de l'université d'Alger, les nouvelles innovations appliquées actuellement pour traiter la surdité au niveau des cliniques, adoptant des vibrations acoustiques sont efficaces à moins que la couche du cerveau qui accueille ces vibrations soit intacte. Elle a expliqué que ces vibrations sont interceptées en sons favorisant la prononciation.

Cette rencontre scientifique, initiée par l'association nationale des enfants sourds bénéficiaires d'implants cochléaires en collaboration avec l'université de Tlemcen, aborde en ateliers, notamment le diagnostic précoce de la surdité profonde, l'accompagnement médical, psychologique et orthophonique de l'enfant bénéficiaire de l'implant cochléaire, selon responsable d'association, Ahmed Belbachir. Il a souligné, lors de cette rencontre qui regroupe, deux jours



Ph. &gt; D. R.

durant, des psychologues, des sociologues et des orthophonistes d'Algérie, de Tunisie, de Libye et de Mauritanie, que la réussite de l'implant cochléaire

ne veut pas dire nécessairement que le bénéficiaire pourra acquiescer la prononciation automatiquement et s'adapter à la nouvelle situation, tout en insistant sur la

prise en charge de l'enfant implanté sur le plan psychologique et orthophonique pour le familiariser aux sons et aux mots et lui permettre de sortir de son isolement et de passer du monde du silence et des signes au monde vocal. Le centre d'implant cochléaire relevant du service ORL du CHU de Tlemcen a effectué avec succès plusieurs interventions d'implant depuis 2007. Ces opérations délicates et compliquées ont été pratiquées à des enfants souffrant de surdité congénitale profonde.

L. O./APS

Tizi-Ouzou/ Prise en charge des cancéreux

## Vers la création d'un réseau régional

**L**es modalités de mise en place d'un réseau régional de prise en charge des malades atteints de cancer, a été débattu à Tizi-Ouzou, par des praticiens exerçant dans plusieurs wilayas du pays. Ces spécialistes qui ont pris part à une journée thématique sur la prise en charge des cancers bronchiques organisée par l'Association des pneumologues de la wilaya de Tizi-Ouzou ont insisté sur l'utilité de mettre en place ce réseau qui permettra de coordonner le traitement pour une meilleure prise en charge des patients. Le Président de l'Association des pneumologues de Tizi-Ouzou, Salhi Med Moussa, a souligné que ce réseau sera multidisciplinaire et regroupera l'ensemble des intervenants dans le traitement du cancer, en commençant par le médecin généraliste pour arriver au chirurgien, en passant par les Anato-mo-pathologistes, les radiothérapeutes, les oncologues, entre autre. Ce réseau va coordonner et converger tous les efforts qui se font en matière de cancérologie

ce qui est fondamental pour la prise en charge rapide, efficace et de qualité des malades, a-t-il indiqué. Il regroupera dans sa première phase de création, les wilayas de Tizi-Ouzou, Boumerdes, Bouira, Bordj Bou Arreridj, Jijel, Msila, Béjaïa, Sétif, et Oran, dont les représentants étaient présents samedi à cette rencontre, et va progressivement s'élargir vers d'autres régions du pays pour le rendre plus efficace en l'interconnectant à d'autres réseaux, a-t-il expliqué. De son côté le directeur général du CHU de Tizi-Ouzou, Ziri Abes, a observé que ce réseau permettra la mise en place d'une coordination entre les différents intervenants dans le traitement des pathologies cancéreuses, pour un diagnostic et un traitement plus rapide afin d'offrir de meilleures chances de guérison aux patients. Ce même responsable a observé que le CHU de Tizi-Ouzou s'est déjà doté d'un réseau opérationnel de traitement du cancer digestif qui se réunit périodiquement. Lors de cette même journée thématique, des conféren-

ciers ont abordé la situation et le traitement du cancer bronchique en Algérie. La chargée du registre cancer au CHU de Tizi-Ouzou, le D' Toudeft Fadila, a relevé que le cancer bronchique est une maladie en constante évolution et est la première cause de mortalité chez les hommes. Le tabagisme est le premier facteur de risque de contracter une maladie cancéreuse des bronches chez l'homme et est responsable de 92% des décès par cancer bronchique chez les hommes et de 72% chez les femmes, a-t-elle souligné en ajoutant qu'un homme fumeur s'expose dix fois plus au risque de contracter un cancer du poumon qu'un non fumeur. Toutefois arrêter de fumer permet de réduire le risque de contracter cette pathologie de 50% au bout de 5 ans. Après une dizaine d'années d'abstinence, ce risque devient identique à celui auquel sont exposés les non fumeurs, a ajouté le D' Toudeft.

Hatem D.

El Tarf

## Plus de 50 logements promotionnels participatifs distribués

**P**as moins de 51 logements promotionnels participatifs (LPP) ont été distribués à Ben M'hidi dans la wilaya d'El Tarf, dans une ambiance festive, a-t-on constaté. Première du genre dans la wilaya d'El Tarf, cette opération s'est déroulée dans la joie des bénéficiaires heureux de disposer d'un logement neuf avec les commodités néces-

saires (climatisation, cuisines équipées). Selon le wali d'El Tarf, Mohamed Lebka, elle sera suivie d'une autre opération portant sur un total de 2 000 logements, tous segments confondus lesquels seront distribués avant la fin de l'année 2017. M. Lebka a précisé que les travaux sont en cours à travers sept communes relevant des daïras de Dréan, El

Kala et Ben M'hidi, à savoir Dréan, El Kala, Chihani, Lac des Oiseaux, Ben M'hidi, El Chatt, auxquels s'ajoutent 1.400 Logements AADL dont 200 au profit de Dréan et 100 pour Ben M'hidi. Le wali d'El Tarf a saisi cette opportunité pour encourager les citoyens présents à postuler pour la formule LPP, qui permet, a-t-il affirmé, de résorber le

problème de logement qui se pose avec acuité à travers la wilaya. Rappelant les efforts déployés depuis 2014, notamment en matière d'habitat, le chef de l'exécutif local a souligné «l'importance de la démocratie participative et de l'instauration d'une chronologie de distribution pour une justice sociale».

N. T.

Ouargla

## Une production de 192 600 QX de pastèque attendue

**U**ne récolte de 192 600 quintaux (QX) de pastèque est attendue cette saison (2016-2017) dans la wilaya d'Ouargla, a-t-on appris de la direction locale des services agricoles (DSA). Cultivée pratiquement entre les mois de septembre et mars, cette récolte, dont la croissance et la maturation s'étale entre 10 et 12 semaines, est attendue d'une

superficie cultivée de 321 hectares, soit un rendement de 600 QX par hectare, a indiqué le responsable du service de production à la DSA, Fatiha Boubekri. La culture de la pastèque est concentrée à travers les zones agricoles des daïras de N'goussa, Sidi-Khouiled et Taïbet, ainsi que dans le périmètre agricole de Remtha (commune de Rouissat), a-t-

elle précisé. Selon la responsable, l'augmentation de la production de ce fruit, faisant partie des cucurbitacées, est favorisée par la maîtrise par les agriculteurs des techniques de culture et d'irrigation, notamment le système de goutte-à-goutte, ainsi que l'abondance de la ressource hydrique dans ces régions.

APS

## Bida Lancement du chantier de 4 400 logements publics locatifs

**UN PROJET** de réalisation de 4 400 logements publics locatifs (LPL) a été lancé à Meftah, une commune à l'est de Blida, après un retard d'une dizaine d'années dû au déficit en foncier, a-t-on appris, de la directrice générale de l'Office de promotion et de gestion immobilière de la wilaya. Selon M<sup>me</sup> Aoudia Fariza, ce programme, lancé en réalisation à la cité Safsaf dans les hauteurs de Meftah, englobe de nombreux projets de logements inscrits au profit de 15 communes de la wilaya, mais gelés pour manque de foncier, dont 600 unités prévues initialement à Boufarik. Ce projet, estimé à 13 milliards DA, devrait être réceptionné, dans deux ans et devrait contribuer à résorber une grande partie de la demande locale. Outre ce programme de LPL, d'autres projets de logements de différents formules, accusant, également, du retard pour manque de foncier, seront implantés dans la même assiette, s'étendant sur une surface de plus de 100 ha, dont 3 700 unités de type location-vente et un millier de logements participatifs, a ajouté M<sup>me</sup> Aoudia.

R. R.



Sahara occidental/ Fonds alloués à la politique migratoire au Maroc

# La gauche unie espagnole demande des comptes à la Commission européenne

■ La porte-parole de la gauche unie au Parlement européen, Marina Albiol, a demandé à la Commission européenne de donner un compte rendu détaillé de tous les fonds alloués aux politiques migratoires de l'Union européenne au Maroc, pour savoir s'ils sont destinés à financer son mur illégal au Sahara occidental, a rapporté le journal électronique espagnol (la tercera informacion.es).



Ph. : DR

Par Souad F.

**M**me Albiol a souhaité que l'institution communautaire précise que «si une partie des 200 millions d'euros que Bruxelles donne chaque année à Rabat est destinée à financer le mur illégal de 2720 km par le biais duquel, les autorités marocaines divisent les territoires libérés et occupés du Sahara occidental». L'eurodéputée espagno-

le a dans une question parlementaire, ajoute la même source, expliqué que le Maroc reçoit depuis 2013, un montant de 200 millions d'euros, suite à un accord sur l'immigration signé avec l'Union européenne, et à aucun moment, a-t-on précisé, il n'a été clair si cet argent est utilisé exclusivement pour financer la police et l'armée marocaine pour surveiller les postes frontaliers avec Ceuta et Melilla ou bien le Maroc utilise une partie des

fonds pour le mur qui sépare le territoire sahraoui occupé de celui libéré et où il ya plusieurs champs de mines, des clôtures, des bunkers et où quelques 100 milles marocains sont stationnés, s'est interrogée Marina Albiol. La porte parole de la gauche unie a, par ailleurs, indiqué que la politique d'externalisation des frontières de l'Union européenne nécessite la «collaboration directe d'un certain nombre de gouvernements auto-

ritaires dont les pratiques sont contraires aux droits de l'homme et qui sont alimentés par l'UE», a-t-elle dénoncé. Ainsi, a-t-elle poursuivi, plusieurs Etats comme le Maroc sont devenus «la police frontalière clé pour l'Union européenne laquelle à son tour, détourne le regard pendant que ces pays font leur sale boulot». Albiol a en outre noté que «les autorités communautaires soutiennent sur le plan politique et économique le régime marocain, qui est une monarchie autoritaire et corrompue qui occupe militairement le dernier territoire en Afrique en attente de décolonisation». L'UE est «en train de financer une armée d'occupation sans exiger aucun type de garantie ni de contrepartie alors que les ressources naturelles sahraouies continuent d'être spoliées par les entreprises européennes, ce qui nous rend, a-t-elle affirmé directement responsables de la perpétuation de l'occupation du Sahara occidental depuis 1975 sans que le référendum d'autodétermination prévu par l'ONU ne soit réalisé depuis 1991». La députée européenne estime que «l'on ne peut se permettre de continuer à vio-

ler les droits de l'homme de la population sahraouie et de réprimer n'importe quel type de mouvement social ou politique sur son territoire avec des ressources européennes». La commission, a-t-elle conclu est dans l'«obligation de veiller à ce qu'un seul centime du budget communautaire européen ne finisse dans le mur de la honte, qui est illégal conformément au droit international et divise en deux, le peuple sahraoui et qui en prime, est le symbole du mépris du régime marocain envers des droits de l'homme».

S.F. / APS

## Mauritanie Signature d'un accord avec la Cédéao pour les échanges et la sécurité

**LA MAURITANIE** a procédé à la signature avec la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) d'un accord pour la circulation libre des personnes et des biens et «la lutte contre le terrorisme», rapporte l'Agence mauritanienne d'information (AMI, officielle). L'accord de partenariat a été signé vendredi à Nouakchott par la ministre mauritanienne du Commerce, Naha Mint Mouknass, et Marcel Alain de Souza, président de la commission de la Cédéao (15 Etats), selon l'AMI. Il «couvre quatre domaines clés, à savoir la liberté de circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux entre la Mauritanie et les 15 pays membres de la Cédéao», a déclaré, lors de la signature, M. de Souza, cité par l'AMI. Les deux parties vont également coopérer dans des domaines «tels que la lutte contre le terrorisme car la sécurité de la région est l'affaire de tous», a ajouté le responsable de la Cédéao. Le nouvel accord «contribuera au rapprochement des peuples de la région ouest-africaine et consolidera les relations économiques et commerciales entre la Mauritanie et les pays membres de la Cédéao dans différents domaines importants, y compris la création d'une zone de libre échange», a de son côté indiqué la ministre mauritanienne du Commerce.

R. M.

## Tunisie

### L'inflation à 5% en avril

**L**e taux d'inflation en Tunisie a atteint 5% en avril 2017 par rapport à avril 2016, après une stagnation à 4,6% durant les mois de janvier et février, suivi d'une augmentation à un niveau de 4,8% au mois de mars, a annoncé l'Institut tunisien de la statistique (INS). Cette augmentation est le résultat de l'accélération du rythme d'augmentation des prix (+0,9%) entre les mois d'avril et mars de cette année (contre +0,7% au cours de la même période en 2016) et aussi, en raison de la hausse remarquable des prix des produits alimentaires et boissons (+5,2%) et des primes articles d'habillement et chaussures (+8,4%). A quelques semaines du mois de Ramadhan, l'INS fait état de l'augmentation

des prix des légumes de 11,5%, des huiles alimentaires de 13,6%, des poissons de 5,8%, du lait, fromages et œufs de 2,4% et de viandes de 3,6%. Les prix des boissons ont augmenté, pour leur part, de 4,6% sous l'effet de la hausse des prix des eaux minérales, boissons gazeuses et jus de fruits de 6,2%. S'agissant de l'inflation des articles d'habillement et chaussures (8,4%), elle résulte de l'augmentation des prix des chaussures de 7,6%, des vêtements de 8,9% et des tissus de 4,4%. Les prix du groupe logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles ont augmenté de 5,9% en glissement annuel, du fait de l'augmentation des loyers de 6,3%, et des tarifs de l'électricité et gaz de 2,8%. Des

hausse de prix sont également observées dans les tarifs du groupe transport (4,8%) et également au niveau des prix du groupe enseignement (4,3%). Comparativement à mars 2017, l'indice des prix à la consommation a connu une augmentation de l'ordre de 0,9% en avril, en raison notamment de l'augmentation des prix des articles d'habillement et chaussures de 5,9%, sous l'effet de la fin de la période des soldes d'hiver. Ainsi, les prix des vêtements ont augmenté de 6,3%, des chaussures de 5,6% et des accessoires d'habillements de 2,6%. De même, les prix du groupe santé ont augmenté de 1% et ceux du groupe alimentation et boissons ont progressé de 0,5%.

Halim O. / agences

## Libye

### Le MAE italien évoque les efforts de réconciliation nationale

**L**e ministre italien des Affaires étrangères Angelino Alfano a effectué une courte visite à Tripoli, au cours de laquelle il a discuté avec des responsables libyens de la réconciliation nationale et de l'application de l'accord politique libyen conclu en décembre 2015. Le chef de la diplomatie italienne a notamment rencontré le président du Conseil présidentiel du Gouvernement

d'entente nationale de Libye (GNA), Fayez al-Sarraj et son vice-Premier ministre Ahmad Meitig. Selon le GNA, les entretiens de M. Alfano à Tripoli ont porté notamment sur les «efforts de réconciliation nationale» et «l'application de l'accord politique libyen conclu en décembre 2015». De son côté, le ministère italien des Affaires étrangères a écrit sur son compte Twitter :

«M. Alfano est en Libye pour renouveler le soutien de l'Italie à la réconciliation nationale et au dialogue, comme le seul moyen de stabilisation» de la Libye. La visite du chef de la diplomatie italienne à Tripoli intervient quelques jours après la rencontre entre M. al-Sarraj et le chef de l'Armée libyenne le maréchal Khalifa Haftar (à Abou Dhabi), ayant permis de lancer un appel

à «un dialogue sociétal élargi pour consacrer les constantes nationales et construire un état démocratique civil» en Libye. L'Italie avait salué cette rencontre entre les deux responsables libyens. Par ailleurs, «la lutte contre l'immigration clandestine a été également au centre des discussions du ministre italien avec les responsables libyens», a indiqué le GNA.

Agences



Nigeria

# Les lycéennes de Chibok libérées

■ Les 82 lycéennes nigériennes de Chibok libérées samedi après plus de trois ans de captivité aux mains du groupe jihadiste Boko Haram, étaient attendues hier à Abuja, où elles seront reçues par le président nigérian Muhammadu Buhari.

Par Rosa D.

Ces adolescentes font partie de 276 lycéennes enlevées dans leur lycée par le groupe jihadiste en 2014, rapt dont le Nigeria a commémoré avec tristesse mi-avril le troisième anniversaire. Relayé par les médias du monde entier, ce kidnapping de masse avait provoqué une vague d'indignation à laquelle de nombreuses célébrités mondiales avaient participé via le hashtag #bringbackourgirls (Ramenez-nous nos filles). «Le président est heureux d'annoncer que les négociations pour la libération d'autres filles de Chibok ont porté leurs fruits, avec cette fois, 82 d'entre elles libérées», a déclaré Garba Shehu, porte-parole de la présidence, dans un communiqué publié hier. «Les filles sont attendues à Abuja, et seront reçues par le président», a-t-il ajouté. Celui-ci «a exprimé sa profonde gratitude envers les agences de sécurité, l'armée, le gouvernement de la Fédération Suisse, la Croix-Rouge, ainsi que les ONG locales et internationales», a-t-il fait savoir. Les 82 lycéennes libérées samedi ont été échangées contre



des membres de Boko Haram détenus, a expliqué la présidente. «Ça a l'air d'aller, mais elles ont l'air très maigres», a indiqué à l'AFP un membre d'un groupe d'autodéfense de Banki à propos des jeunes filles, dont l'une est, selon lui, accompagnée d'un enfant de moins de deux ans. Deux d'entre elles ont été amputées. L'une d'une jambe à la suite d'un bombardement de l'armée nigérienne sur des postes de Boko

Haram, l'autre de la main à cause d'une blessure infectée pendant sa détention, a-t-il expliqué à l'AFP. En octobre 2016, 21 lycéennes de Chibok avaient déjà retrouvé la liberté, pour certaines avec des enfants nés en captivité, après des négociations entre Boko Haram et le gouvernement, avec l'aide du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et de la Suisse. Le CICR a de nouveau apporté un important soutien logistique à cette libération, selon les témoignages obtenus par l'AFP. «Neuf véhicules du CICR sont arrivés à Banki par camion vendredi soir», a raconté une source militaire basée dans cette localité proche de la frontière avec le Cameroun. «Ils sont ensuite partis dans la forêt sans escorte et ont ramené les filles à 17h30 (16h30 GMT) à Banki». Les anciennes captives ont passé la

nuit dans les baraquements militaires de Banki, avant de partir pour Maiduguri (capitale de l'État de Borno) à 06H00 hier matin. Elles devaient y prendre un avion pour Abuja, la capitale fédérale, où elles étaient attendues dans la journée. Après cette libération, il reste 113 lycéennes de Chibok aux mains de Boko Haram. Parmi les 276 adolescentes œ alors âgées de 12 à 17 ans – enlevées en avril 2014, 57 avaient réussi à s'échapper juste après le rapt et trois ont été ensuite retrouvées près de la forêt de Sambisa, bastion de la faction de Boko Haram dirigé par Abubakar Shekau qui affirme détenir les lycéennes. Abubakar Shekau avait annoncé dans une vidéo de propagande en août 2016 que certaines d'entre elles avaient été tuées dans des raids aériens de l'armée. A la veille de Noël, le prési-

dent Buhari avait annoncé triomphalement «l'écrasement final des terroristes de Boko Haram dans leur dernière enclave» de Sambisa, une forêt de quelque 1 300 km<sup>2</sup>. La libération des lycéennes était l'une de ses promesses de campagne lors de son élection en 2015. Mais l'accès au nord-est du pays, immense territoire aux confins du Tchad, du Cameroun et du Niger, reste extrêmement difficile: si Boko Haram ne contrôle plus de vastes territoires, les attaques et les enlèvements y restent quotidiens. «Boko Haram continue à enlever des femmes, des filles, mais aussi des jeunes garçons», avait dénoncé Makmid Kamara, représentant d'Amnesty International pour le Nigeria, lors du troisième anniversaire de l'enlèvement des «filles de Chibok». «Malheureusement, (...) la plupart de ces enlèvements ne sont pas rapportés dans la presse. De nombreux parents, de nombreuses familles ont abandonné tout espoir de retrouver ceux qu'ils aiment», écrivait-il. Vendredi, les ambassades britannique et américaine avaient affirmé avoir reçu un rapport stipulant que Boko Haram planifiait un enlèvement de ressortissants étrangers «le long de l'axe Banki-Kumshe». Les ONG, particulièrement actives dans cette zone dévastée par huit ans de conflits, ont dû y suspendre leurs activités. Le conflit particulièrement sanglant avec Boko Haram dans la zone du Lac Tchad a fait plus de 20 000 morts et 2,6 millions de déplacés depuis 2009.



## Points chauds

Pari

Par Fouzia Mahmoudi

L'une des promesses de campagne présidentielle les plus emblématiques de Donald Trump concernait sa volonté d'abolir l'Obamacare, la loi de la Réforme de la santé de son prédécesseur. Une loi à laquelle s'étaient toujours opposés les Républicains. Or, après quelques revers ces derniers mois, il semblerait que le président Trump soit sur le point de réussir son pari d'abroger la loi sur l'assurance santé. En effet, cette semaine Trump a remporté son premier succès législatif. Au Congrès, la Chambre des représentants a adopté de justesse un texte de remplacement de la loi phare du mandat de Barack Obama. Une première étape qui lui permet d'effacer l'échec du 24 mars dernier quand, par manque de consensus au sein de la majorité, les députés républicains avaient été forcés de retirer une première version de la loi. «Ce sera une victoire incroyable lorsque cela passera au Sénat», s'est félicité Donald Trump dans la roseraie de la Maison-Blanche, où entre 60 et 70 élus Républicains l'avaient rejoint juste après le vote pour saluer cette étape «historique». «Ça a vraiment permis de rassembler tout le parti Républicain», a dit le président, auquel les parlementaires rayonnants ont rendu un hommage appuyé. «Les quatre prochaines années seront formidables, et les huit prochaines aussi, mais nous allons commencer par une grande première année», a-t-il ajouté, satisfait d'avoir commencé à remplir l'une de ses principales promesses de campagne. À ses côtés, le président de la Chambre, le quadragénaire Paul Ryan, a expliqué qu'il n'avait jamais vu de président aussi impliqué. «C'est un grand jour mais seulement une étape du processus», a prévenu le représentant du Wisconsin. Le vote final, très serré, illustre l'aspect controversé du texte actuel : 217 voix contre 213. Les 193 Démocrates ont voté non, et 20 Républicains majoritairement modérés ont fait défection. Le débat se déplace désormais à la Chambre haute du Congrès, le Sénat, où la loi devrait être profondément remaniée sur plusieurs semaines. Quelques sénateurs Républicains ont d'ores et déjà annoncé leur opposition au texte dans son état actuel, principalement car il ferait perdre à des millions de gens modestes leur assurance. Mais Trump, beaucoup critiqué par les médias, cherche ainsi surtout à montrer ses capacités présidentielles. Reste à savoir s'il réussira son pari de faire abroger la loi d'Obama et quelles seront les conséquences dans la société civile qui devra faire face à des millions d'Américains qui perdraient leur assurance maladie et qui n'auraient ainsi plus les moyens financiers de se soigner. F. M.

Allemagne

## Merkel espère être confortée par un scrutin régional test

Le parti conservateur d'Angela Merkel espère être conforté par un scrutin régional test dans le nord de l'Allemagne à cinq mois des législatives, l'affaiblissement du camp social-démocrate sous la présidence de Martin Schulz aidant. Les électeurs de l'État du Schleswig-Holstein, dans l'extrême nord du pays, sur les rives des mers du Nord et de la Baltique, ont commencé à voter dans la matinée pour renouveler leur Parlement. Cette région avant tout agricole représente, avec 2,3 millions d'habitants, moins de 3% de la population allemande. Mais le résultat sera suivi de près car il s'agit de l'avant-dernier scrutin avant les élections législatives du 24 septembre au cours desquelles la chancelière Angela Merkel briguera un quatrième mandat. En fin de matinée, le taux de participation était de 21,6%, en hausse de près de quatre points par rapport au précédent scrutin de 2012. Les

bureaux de vote fermeront à 18h00 (16h00 GMT) et de premières estimations seront rendues publiques immédiatement après. L'État est depuis 2012 administré par les rivaux directs de la CDU d'Angela Merkel dans la course à la chancellerie, les sociaux-démocrates du SPD. Mais, selon le dernier sondage de la chaîne de télévision publique ZDF, ils ne sont crédités que de 29% des suffrages contre 32% pour les démocrates-chrétiens d'Angela Merkel. Les sociaux-démocrates pourraient donc perdre la direction du gouvernement régional, d'autant que les scores prédits aux autres formations ne pourraient leur laisser que peu de marge de manœuvre pour former une coalition. Une défaite du SPD marquerait un «tournant» en faveur d'Angela Merkel, écrit le quotidien Die Welt. «Ce serait la première fois depuis son arrivée à la chancellerie en 2005 que la CDU réussirait à reconquérir l'un

des nombreux États régionaux perdus sur cette période», souligne-t-il. Il s'agirait d'un nouveau coup dur pour le SPD, qui avait repris espoir avec l'arrivée à sa tête en début d'année de l'ancien président du Parlement européen Martin Schulz. Homme neuf sur la scène politique nationale, il a d'abord permis une remontée spectaculaire de son mouvement descendu un temps à 20% des intentions de vote au niveau national. Le SPD a gagné jusqu'à 15 points pour se retrouver au coude-à-coude avec les conservateurs. Mais cette «Schulzmania», liée aussi à son programme de rupture très ancré à gauche sur les questions sociales, s'est nettement érodée ces dernières semaines : le SPD a perdu une élection en Sarre fin mars et il accuse un retard de huit points au niveau national, d'après un sondage paru cette semaine, avec 28% des intentions de vote contre 36% à la CDU.





Lorsque de simples allumettes attisent les feux de l'amour

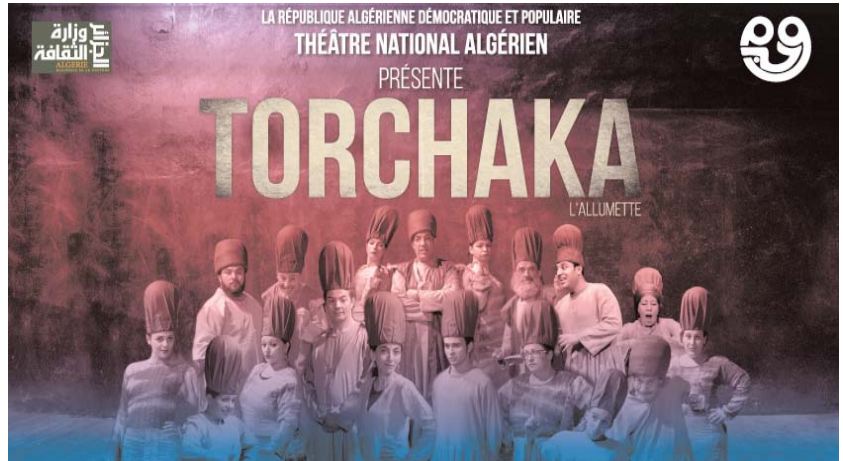
## «Torchaka» ravive la flamme du théâtre algérien au TNA

■ Deux allumettes qui s'aiment dans les ardeurs de la passion. Amour interdit, tout autant contesté par une société conservatrice, telle est la trame de fond sur laquelle se dessine l'histoire de Torchaka.

Par Yacine Djadel

Écrite et mise en scène par Ahmed Rezzak, la pièce théâtrale raconte le combat d'un couple pour faire valoir leur amour dans une société d'allumettes très réactionnaire. Confinés dans une boîte d'une ancienne époque, les deux personnages amoureux, Zalamit et Torcharka, s'adonnent à une bataille de mots incessante contre le reste des gens qui les entourent. Par la stigmatisation féroce de ces derniers, leur amour est tout sauf accepté à une époque où le sentiment exalté demeure une honte, si ce n'est outrageux vis-à-vis des convenances sociales. On se marie par arrangement et seulement parce que le père le veut. Des intérêts pécuniaires en jeu souvent, mais jamais à cause de l'Amour, le vrai. Tentant de bouleverser cet ordre établi, Torchaka et Zalamit se verront

attirer les foudres de tous les habitants de la cité des allumettes. Jalosies excessives à leur égard pour certains, injures et attitudes viles pour d'autres, de surcroît à l'entêtement maladif de la part des parents. Les mêmes aveuglés sous le poids des us de naguère, malgré cette panoplie d'obstacles, les deux protagonistes se battront jusqu'à embraser les codes de la vie sociale où ils vivent. Comme quoi la flamme de leur amour ne s'éteindra jamais quitte à en périr. La preuve, Zalamit décide de recourir au suicide vers la fin de la scène. C'est dire que le talent d'Ahmed Rezzak n'est pas des moindres. Puisque concilier le tragique et le comique en théâtre avec toute la subtilité que contient la pièce de Torchaka n'est point chose aisée. Interprétée, également, par une vingtaine de comédiens avec entre autres Hamid Achouri, Samira Sahraoui et Yacine Zaidi,



cette œuvre raconte l'éternel discours conflictuel entre le cœur et la raison. Une histoire d'amour passionnelle, peu anodine et de prime à bord impossible puisqu'elle se déroule au sein d'une société d'allumettes insensibles et inhumaines. Un terrain de lutte où deux allumettes prennent en dépit de tout, la périlleuse décision de s'aimer. Ce qui confère aussi à Torchaka toute son originalité et la rend si appréciée du

grand public. Par là même, c'est une manière de redorer le blason du théâtre algérien. Un art de qualité drainant si facilement les foules autrefois et qui, aujourd'hui, a perdu toute sa valeur aux yeux des citoyens. Ainsi, par l'agréable moment de rire et d'évasion qu'offre à ses spectateurs la pièce de Torchaka, on pourrait dire qu'elle daigne à restituer ses lettres de noblesse au théâtre algérien, irriguant, avec

quelques gouttes, le grand désert culturel ayant érodé si regrettamment notre pays.

Y. D.

- Institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel (Ismas) -

### Les 3<sup>es</sup> Journées théâtrales «Mustapha-Kateb» ouvertes

Les 3es Journées théâtrales baptisées «Mustapha-Kateb», fondateur de l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel (Ismas), ont été ouvertes samedi à Alger sous le thème du serment par «Le théâtre... et les nuits des planches».

Sur la scène du petit théâtre de l'Ismas, organisateur de ces 3<sup>es</sup> journées qui se poursuivent au siège de l'institut jusqu'au 10 mai, l'ouverture a été marquée par la présentation d'un portrait sur le parcours exceptionnel de Mustapha Kateb (1920-1989), fondateur en 1964 de l'Institut national des arts dramatiques et chorégraphiques (Inad), devenu en 1970 Institut national des arts dramatiques (Inad), avant de prendre en 2004 l'actuel acronyme «Ismas».

«Histoire», documentaire de Sirine Sahraoui, une ancienne étudiante de l'institut dans la section audiovisuel, a ensuite été

projeté, revenant sur l'historique de l'Ismas depuis ses premières promotions, avant la déclamation de quelques poésies par El Hadi Boukerche, enseignant à l'Ismas qui a également mis en scène le spectacle «Achlae Li Riwaya» (Bribes pour une histoire), dramaturgie présentée par une dizaine d'étudiants de l'institut sur une adaptation du roman de Ahlem Mousteghanemi «Dhakiratou El Djessed». «Ki Ch'Ghol Hafila» (Comme un spectacle), dernière prestation, a été présentée, conçue par Idris Benchermine sur une adaptation de la pièce «El Mazbala El Fadila» (La décharge publique idéale) de Abbas El Haiek, a été rendue par un autre groupe d'étudiants, suivie d'un débat animé par un groupe d'enseignants, des étudiants et des comédiens professionnels, anciens de l'Ismas. Des pièces de théâtre algériennes et des adaptations de

textes de dramaturges universels, à l'instar de Samuel Beckett et Oscar Wilde, suivies de débats, ainsi que des master-class et des conférences en rapport avec la pratique du 4<sup>e</sup> art sont au programmes de ces journées. Par ailleurs, des documentaires retraçant «les différents parcours de célébrités formées à l'Ismas» seront préparés pour «établir une archive et préserver la mémoire de l'institut» a confié la directrice de l'Ismas, Fouzia Akkak. Les 3<sup>es</sup> Journées théâtrales «Mustapha-Kateb» de l'Ismas, organisées sous l'égide du ministère de la Culture, ont également été marquées par la signature d'une convention avec le Théâtre national algérien, donnant «l'opportunité aux étudiants de promouvoir leurs créations et d'établir des passerelles quant à leur avenir professionnel», a encore expliqué Fouzia Akkak. Racim C.

### Khenchela

## Récupération de pièces de monnaie à valeur archéologique

Les éléments de la Brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) de Chechar, dans la wilaya de Khenchela, ont récupéré plusieurs pièces de monnaie à valeur archéologique et œuvres d'art remontant à diverses périodes historiques, a-t-on appris samedi auprès de la sûreté de wilaya. Sur la base d'informations selon lesquelles un individu, fréquentant une bijouterie de la commune de Chechar, serait en possession d'articles interdits de commercialisation, une enquête a été

déclenchée par les éléments de la BMPJ, selon un communiqué parvenu à l'APS. Les investigations ont permis d'appréhender le principal suspect (un trentenaire) avec en sa possession une pièce de monnaie à valeur archéologique datant de l'époque romaine, une statuette représentant un athlète portant un flambeau, six montres à gousset anciennes, une collection de timbres postaux nationaux et étrangers datant de divers époques, un microscope, et une quinzaine de bijoux pré-

cieux, aux côtés d'une somme d'argent estimée à 12 500 DA, trois téléphones portables et une fausse carte de séjour biométrique Belge. Le suspect, originaire de la wilaya d'Oran, a avoué avoir acheté les pièces archéologiques chez un bijoutier de Chechar, selon les mêmes services, indiquant que la fouille dudit magasin a permis aux éléments de cette brigade de mettre la main sur 107 pièces de monnaie à valeur archéologique dont la plus ancienne remonte à 1783. Le commerçant a nié toute

transaction avec le principal suspect, affirmant aux enquêteurs que les pièces saisies dans son magasin n'avaient d'autre but que d'orne les lieux. Un dossier de poursuite pénale a été établi à l'encontre des deux mis en cause pour détention et trafic de pièces de monnaie et d'œuvres d'art et a été transmis au procureur de la République près le tribunal de Chechar, tandis que la direction de la culture s'est portée partie civile dans cette affaire.

R. C.

### Rendez-vous culturels

**Galerie Baya du Palais de la culture Moufidi-Zakaria (Kouba, Alger)**

Jusqu'au 20 mai :

Exposition «Dhikr Pictural» de l'artiste peintre Anissa Berkane.

**Musée public national du Bardo (rue Franklin-Roosevelt, Alger)**

Jusqu'au 22 mai :

L'ambassade du royaume des Pays-Bas en Algérie organise l'exposition de photographies «Culture assaillie», illustrant l'état des lieux, des monuments, sites et manuscrits ayant une valeur patrimoniale mondiale, qui se trouvaient dans le passé et qui se trouvent toujours en danger à cause des conflits.

**Galerie Mohammed-Racim (5, Avenue Pasteur, Alger-Centre)**

Jusqu'au 11 mai :

Exposition de l'artiste peintre Nouredine Chegrane.

**Musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie (Alger)**

Jusqu'au 30 mai :

Exposition de l'artiste calligraphe Salah El Megbed intitulée «Perles en lettres».

**Galerie des Ateliers Bouffée d'Art (Résidence Sahraoui, Les Deux Bassins, Ben-Aknoun, Alger)**

Jusqu'au 6 mai :

Exposition-vente «Expressions Croisées» de l'artiste plasticien Yacine Aidoud.

**Hôtel Sofitel d'Alger**

Du 8 au 12 mai :

«We Love Cinema», événement dédié aux cinéphiles

**Basilique Notre Dame d'Afrique**

Lundi 8 mai 19h30 :

Concert exceptionnel des «Polyphonies Pyrénéennes» avec Arraya.



## Coup-franc direct

Pas de respect pour l'arbitre

Par Mahfoud M.

Le débat est encore relancé au sujet de l'arbitrage lors de cette fin de championnat de Ligue 1, avec des acteurs qui continuent à contester les décisions de l'homme en noir. En effet, l'affiche des mal-classés entre la JSK et le CSC a donné lieu à un chaud débat avec des pics de part et d'autre et un constat unanime que l'arbitre était loin d'être correct. Si les Constantinois pestent contre le fait que le référé leur a refusé un but pour position de hors jeu, les Kabyles, eux, pensent qu'il a omis de siffler un penalty à leur avantage, sachant qu'un joueur des Vert et Jaune aurait été fauché dans les 18m. Les observateurs continuent à croire que l'arbitrage en Algérie n'est pas à la hauteur même si dans certains cas ils protestent pour des fautes qui n'existent que dans leur esprit. Il faudra donc tout refaire sur ce registre et respecter désormais les arbitres qui ne sont pas là pour saboter les matchs mais tentent de faire leur travail convenablement. C'est vrai qu'ils peuvent se tromper mais ce n'est pas vraiment leur tort puisque l'erreur est humaine. Il faut juste accepter la sentence et se tourner vers l'avenir, car au train où vont les choses on ne fera désormais confiance à personne.

M. M.

## Coupe d'Algérie de volley-ball (messieurs) Le NR Bordj Bou-Arréridj décroche son 8<sup>e</sup> trophée

LE NR Bordj Bou-Arréridj a remporté pour la 4<sup>e</sup> année consécutive la Coupe d'Algérie de volley-ball (seniors messieurs) en s'imposant devant l'OMK El Milia 3 sets à 0, en finale de l'édition 2016-2017 disputée samedi à Blida. Les Bordjjs se sont adjugés les trois sets sur les scores de 25-19, 25-20 et 25-15. C'est le 8<sup>e</sup> trophée décroché par la formation des Hauts-Plateaux dans l'épreuve après ceux de 2004, 2009, 2011, 2012, 2014, 2015 et 2016. Le NRBBBA a été également sacré champion d'Algérie samedi dernier et s'adjuge ainsi son 4<sup>e</sup> doublé consécutif.

### Les dames du GSP sacrées

Le GS Pétroliers a remporté sans difficulté la 50<sup>e</sup> édition de la Coupe d'Algérie de volley-ball (dames), en battant le MB Béjaïa sur le score de 3 sets à 0

### Championnats d'Afrique «juniors» de judo Maghaoui (-55 kg) en bronze

LE JUDOKA algérien Massiwane Maghaoui (-55 kg) a décroché la médaille de bronze aux Championnats d'Afrique «juniors» actuellement en cours au Caire (Egypte), après sa victoire samedi contre le Sud-Africain Mosa Thetsane, dans le match pour la 3<sup>e</sup> place. La finale de cette catégorie mettra aux prises l'Egyptien Abdallah Esmat et le Tunisien Mohamed Amine Ayari, qui se disputeront donc

l'or et l'argent. Il s'agit de la 2<sup>e</sup> breloque pour l'Algérie dans cette compétition, après la médaille d'or décrochée un peu plus tôt dans la matinée par Rania Benlahouaoui, dans la catégorie des moins de 48 kg (filles). L'Algérie a engagé un total de vingt judokas dans cette compétition (10 garçons et 10 filles), qui feront incessamment leur entrée en lice sur le tatami.

## Mahrez marque son «centième» en Premier League

Le meneur de jeu international algérien de Leicester City, Riyad Mahrez, a étroitement contribué à la victoire de son équipe contre Watford (3-0), en marquant le deuxième but à la 58<sup>e</sup> minute de cette rencontre, disputée samedi au King Power Stadium pour le compte de la 36<sup>e</sup> journée de Premier League anglaise de football. N'Didi a ouvert le score pour les «Foxes» à la 38<sup>e</sup> minute, sans pour autant assommer l'adversaire, qui a continué à croire en ses chances de revenir au score. C'est donc

le deuxième but, inscrit par l'Algérien peu avant l'heure de jeu qui a mis fin aux espoirs de Watford et qui a scellé la victoire de Leicester. Le troisième et dernier but des Foxes a été inscrit par Albrighton dans le temps additionnel du match, sur une belle passe de l'avant-centre Jamie Vardy. Il s'agit du 10<sup>e</sup> but, toutes compétitions confondues cette saison, pour le meilleur joueur de Première League l'an dernier, qui a cédé sa place à la 78<sup>e</sup> minute au profit de Gray, au moment où Islam Slimani, le

## Ligue 1 Mobilis (25<sup>e</sup> journée) Le MCA menace l'ESS

Le Mouloudia Club d'Alger menace désormais le leader, l'Entente de Sétif, suite à son succès à domicile face à la formation du DRB Tadjenant (2/1), ce qui lui permet de revenir à trois points seulement des gars des Hauts-Plateaux. Le Doyen croit encore en ses chances de jouer le titre, même si ce ne sera pas une partie de plaisir.

Par Mahfoud M.

Le MCA a ouvert le score par Zerdab (16') avant de se faire rattraper avec cette égalisation de Terbah (63'). Derardja, qui pourtant ne marque pas souvent, s'est montré, ensuite, décisif en redonnant l'avantage aux Vert et Rouge (78'), pour un succès final 2-1 qui conforte leur 2<sup>e</sup> place au classement général, avec 44 points. La bonne affaire du MCA n'aurait cependant pas été possible sans la défaite du leader sétifien, qui s'est incliné (1-0) chez le MC Oran, sur un but d'Hicham-Chérif à la 77<sup>e</sup> minute. L'Aigle noir reste leader avec 47 points, certes, mais avec cette nouvelle défaite, il voit le MCA revenir dangereusement sur lui, à cinq journées de la fin de la saison, ce qui relance complètement le jeu pour le titre de champion. Outre le MCA, l'USM Bel-Abbès a également réussi une bonne affaire en se replaçant provisoirement sur la troisième marche du podium, après sa victoire contre le RC Relizane (2-0), grâce à Balegh (22' s.p) et Tabti (74'). De son côté, le CR Belouizdad n'a pas su préserver le nul lors de son déplacement à Médéa, car après l'ouverture du score par Addadi (9'), il a arraché l'égalisation par l'un des nombreux «ex» de la rencontre Lemhane (56'), avant de s'incliner



Les Vert et Rouge croient au titre

ner une deuxième fois devant ce même Addadi, par une défaite amère (2-1). Un succès qui permet à l'Olympique de Médéa de remonter provisoirement à la 5<sup>e</sup> place avec 37 points, en attendant le déroulement des matchs de dimanche, au moment où le Chabab reste scotché à la 9<sup>e</sup> place, avec 33 unités. Dans le bas du tableau, le CS Constantine et le CA Batna refusent de mourir et continuent de lutter bec et ongles dans cette dernière ligne droite du parcours avec l'espoir de se maintenir en Ligue 1. Le CSC a, en effet, ramené un précieux nul (0-0) de son déplacement chez la JS Kabylie, un concurrent direct

pour le maintien, alors que le CAB s'est assez facilement imposé devant la lanterne rouge, le MO Béjaïa (2-0). Ces résultats promettent une lutte acharnée pour le maintien car entre la 12<sup>e</sup> et la 14<sup>e</sup> places, le RCR, le DRBT et le CSC sont ex aequo avec 26 points chacun, devant le CAB (15/25 pts) et le MOB, avec seulement 17 unités au compteur.

M. M.

Résultats partiels :	
MCA-DRB Tadjenant	2-1
JSK - CSC	0-0
Olympique Médéa-CR B	2-1
USM Bel-Abbès - RC Relizane	2-0
MC Oran - ES Sétif	1-0
CA Batna - MO Béjaïa	2-0

### Coupe d'Algérie de Futsal

## MC Béjaïa-AS Guelma s'affronteront en finale

Le Mechâl Club de Béjaïa et l'Avenir Sportif de Guelma se sont qualifiés pour la finale de la Coupe d'Algérie de futsal, à l'issue des demi-finales disputées samedi à la salle omni-

sports de Sidi El Bachir d'Oran. Le MC Béjaïa s'est imposé face au club de l'Espoir Futsal de Constantine sur le score de cinq buts à quatre (5-4), alors que l'Avenir Sportif de Guelma a éliminé

le club du FC Akbou sur le score de quatre buts à deux (4-2) dans l'autre demi-finale. La finale aura lieu le 19 mai à la salle omnisports Harcha-Hacène (Alger).

### Ligue des champions

## Ahly Tripoli se prépare pour l'USMA

La formation libyenne de Ahly Tripoli effectuera à partir de dimanche un stage bloqué de trois jours à Tripoli en prévision du match contre l'USM Alger prévu le 12 mai à 18h00 au stade 5-Juillet (Alger) pour le compte de la première journée, groupe B, a indiqué le champion libyen sur sa page officielle Facebook. Le stage se poursuivra jusqu'au

10 mai, date du déplacement de l'équipe libyenne en Algérie pour affronter l'USMA. Le match USM Alger-Ahly Tripoli sera dirigé par un trio arbitral tunisien sous la conduite de Essrayri qui sera assisté de ses deux compatriotes Anouar Hmila et Mohsen Ben Salem. Pour le compte du même groupe, le Zamalek d'Egypte accueillera Caps United

FC (Zimbabwe) vendredi 12 mai à 21h00 au stade Borg El Arab. Cette rencontre a été confiée à l'arbitre ivoirien Denis Dembele, assisté de Issa Yaya (Ghana) et Ashumu Hermann Arthur Melaine Aguié (Côte d'Ivoire). Les deux premiers du groupe à l'issue de six journées de compétition se qualifieront pour les quarts de finale.

### Leicester City

deuxième international algérien des Foxes a fait son entrée en jeu à la 63<sup>e</sup> minute, en remplacement du Japonais Okazaki. C'est également le sixième but de Mahrez cette saison en championnat à l'occasion de son 100<sup>e</sup> match en Premier League. Grâce à cette victoire, Leicester se hisse provisoirement à la 9<sup>e</sup> place du classement général avec 43 points, en attendant le déroulement des trois matchs restants de cette 36<sup>e</sup> journée, prévus dimanche et lundi.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Arzew

## Un mort dans l'incendie d'un centre commercial

UN HOMME a trouvé la mort dans un incendie qui s'est déclaré, dans la nuit de samedi à dimanche, au niveau d'un centre commercial implanté dans la ville d'Arzew (Oran), a-t-on appris des services de la Protection civile. Un gardien de cette infrastructure, encerclé par les flammes, est mort alors qu'il tentait de récupérer ses effets personnels, a-t-on précisé de même source. Le sinistre s'est déclaré suite à l'explosion d'une bouteille de gaz, utilisée dans la préparation de pop-corn par un revendeur, qui s'était installé à

proximité du centre commercial. Le feu s'est très vite propagé au sein de l'établissement. Selon la Protection civile, les pompiers ont rencontré d'énormes difficultés pour mener à bien l'opération de sauvetage et d'extinction de l'incendie, en raison des barreaudages, installés aux entrées et aux fenêtres du centre commercial. Huit personnes ont pu être sauvées après que les pompiers ont réussi à arracher ces barreaux, a-t-on souligné. Les flammes ont détruit une cinquantaine de locaux du centre commercial. **Khelil Y.**

## Vols d'articles vestimentaires à Sidi Aïch

### Deux femmes arrêtées

«DEUX femmes spécialisées dans les vols aux étalages âgées de 32 et 34 ans natives de Tichy et de Blida ont été arrêtées par les éléments de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Sidi-Aïch», a-t-on appris hier de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. L'arrestation est intervenue suite à des appels téléphoniques de propriétaires de magasins d'articles vestimentaires, signalant des vols d'articles vestimentaires commis par deux femmes. Une plainte a été aussi déposée par Z.M. propriétaire d'un magasin de vêtements dans la ville qui en a été aussi

victime. Les policiers qui ont mené des investigations ont réussi à identifier les deux voleuses qui se sont emparées de plusieurs paires de chaussures et d'articles vestimentaires de luxe. Les deux cambrioleuses ont été présentées devant le parquet de Sidi-Aïch pour «vol en flagrant délit d'articles vestimentaires dans les magasins». «Elles ont écopé d'un an de prison avec sursis et une amende de 50 000 DA chacune», selon la même source puisque les victimes ont décidé d'abandonner les poursuites judiciaires à leur encontre. **H.C.**

Illizi

## Exploitation projetée de sept nouveaux sites miniers

LE SECTEUR des mines de la wilaya d'Illizi a été renforcé par sept nouveaux sites miniers susceptibles de donner une impulsion à l'investissement dans ce domaine, a-t-on appris dimanche des responsables de la direction locale de l'industrie et des mines (DIM). Des appels d'offres d'exploitation de ces sites miniers ont été déjà lancés, en plus de l'engagement des procédures administratives afférentes au niveau de l'agence nationale des activités minières, a précisé le directeur de wilaya du secteur, Mohamed Hassani. Six sites ont été retenus pour la création de carrières à travers certaines communes de la wilaya, tandis que le septième, localisé dans la commune de Bordj Omar Driss, est destiné à l'industrie de briqueterie, a affirmé le même responsable. M. Hassani a, à ce titre, convié les investisseurs «sérieux» à mettre

à profit cette opportunité, à la faveur du climat propice d'investissement dans cette wilaya, appelée à ouvrir de nouvelles perspectives dans le domaine de l'investissement industriel. Ce type d'investissements devront contribuer sensiblement à la production de matières premières nécessaire au secteur du bâtiment dans cette région du Sud, au développement du tissu industriel, à la promotion des activités d'investissement et à la génération d'emplois. La wilaya d'Illizi, qui compte actuellement six carrières exploitées par des entreprises spécialisées à travers différentes communes, enregistre la réalisation en cours de projets, publics et privés, versés notamment dans les activités gazières, les travaux publics et la production de carrelages, selon la DIM. **Lyes F.**

Bénéficiaires de logements à El-Kseur

## Ils coupent la route pour réclamer des décisions d'affectation

LA RN 26 a été coupée hier au trafic routier à El Kseur par les bénéficiaires des 238 logements de type LPA. La voie a été obstruée à hauteur de la pompe à essence située à la sortie sud de la ville. Les mécontents réclament la remise des clés et des décisions d'affectation de leurs logements dont la liste avait été affichée en août 2016. Cette action a pénalisé encore une fois les usagers de la route et les industriels de la région. **H.C.**

## Qui sera le prochain président de la république française?



LOUIS

Djalou@hotmail.com

## Restaurants Rahma durant le ramadhan

# Mesures préventives contre les intoxications

■ Des campagnes de sensibilisation sur le «don de sang» et les «maladies chroniques» ainsi que des mesures préventives pour éviter les cas d'intoxication au niveau des établissements de restauration collective sont prévus par la direction de la santé de la wilaya d'Alger en prévision du mois de ramadhan, a révélé dimanche le directeur de la santé de wilaya.

Par Faten D.

Dans une déclaration à l'APS, Mohamed Miraoui a précisé que «ces mesures préventives qui visent à protéger la santé du consommateur ont touché les travailleurs en charge de la préparation des repas collectifs de l'iftar, en garantissant des examens médicaux à tous ces travailleurs par souci de préserver la santé publique». Des mesures préventives devraient être prises par les mêmes services avant le mois de ramadhan, a indiqué le responsable. Ainsi, une équipe médicale chargée du contrôle périodique des denrées alimentaires et des viandes utilisées dans la restauration collective, notamment les restaurants de la rahma ouverts par la wilaya en direction des catégories démunies, sera mise sur pied dans ce cadre. Outre le contrôle des centres et restaurants collectifs de l'iftar, les

locaux, marchés et eau potable feront également l'objet de contrôle par les bureaux communaux d'hygiène (BCH). Un schéma sanitaire a été mis en place au niveau des services des urgences pour le mois de ramadhan pour prendre en charge les malades, et les équipes médicales et paramédicales seront intensifiées au niveau de 85 polycliniques, dont 41 unités sanitaires de proximité qui constitueront une ceinture sanitaire pour la capitale travaillant 24/24h avec un système de permanence afin de renforcer les services sanitaires de 8 établissements hospitaliers, 5 CHU et 12 établissements hospitaliers que compte la capitale. Parmi les mesures sanitaires prévues pour le mois de ramadhan, M. Miraoui a cité le renforcement du stock de médicaments et d'autres produits nécessaires aux urgences au niveau des

polycliniques. Ces unités sanitaires seront contrôlées lors d'opérations d'inspection menées régulièrement par la direction, lesquelles seront intensifiées au mois de ramadhan. Dans le cadre de sa participation aux différentes opérations de solidarité menées au cours du mois sacré, la direction de la santé lancera des campagnes de don du sang au niveau des mosquées de la capitale à partir du 28 mai en collaboration avec les hôpitaux, les imams et les associations activant en la matière, une opération qui se poursuivra jusqu'au 22 juin prochain. Selon la même source, des portes ouvertes encadrées par des équipes médicales spécialisées seront organisées pour prodiguer des conseils et des recommandations aux malades chroniques diabétiques, hypertendus et asthmatiques. **F. D./APS**

## Athlétisme / Lancer de poids

### Yesli bat un record national, vieux de 21 ans

LA LANCEUSE algérienne Ouidad Yesli, sociétaire de la JSM Ben Aknoun, a battu samedi à Alger un record national au lancer de poids, vieux de plus de 21 ans. L'ancien record de 12,11 mètres était détenu par Baya Rahouli depuis le 2 mai 1996 et Yesli l'a battu avec un jet à 12,48

mètres, lors de la journée mondiale U18, organisée par la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), au SATO du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger). La jeune lanceuse a établi ce nouveau record avec un poids de 4 kg.

Racim S.